

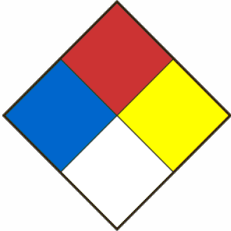


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|---|--|---------------|
| Identification du produit PEPTONE | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique | | Numéro MAT PB-0912 | Masse molaire |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes Peptone | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h | |
| Téléphone en cas d'urgence | 418-660-8666 Lun-Ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 | | |
| Date FDS préparée 2024-06-06 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|--|
| Classification SIMDUT/SGH | Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015 |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) |
|  | Santé 0 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%P/P) |
|---|--|----------------------|
| Peptone | N/A | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|--|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Principaux symptômes d'une forte exposition: À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|---|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | Les poussières fines en concentration suffisante peuvent être combustibles, ou exploser si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Donnée non-disponible. |
| Produits de combustion dangereux | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|---|--|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Nettoyer et rincer avec de l'eau. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. |
|---|--|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des agents oxydants forts. Entreposer dans un endroit bien aéré. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|------------|---------|------------------------|-----------------------|---|
| PEPTONE | - | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Canada. LEP Colombie Britannique |
| | | VECD, VEMP, DIVS | Donnée non disponible | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

| | |
|------------------------------|--|
| Ventilation | Ventilation adéquate ou une hotte. |
| Respiratoire | Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---------------------------------|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Poudre de couleur tan à beige.. |
| Odeur | Odorant. |
| Seuil olfactif | Données non disponibles |
| pH | 7. |
| Point de fusion / congélation | Données non disponibles |
| Point initial d'ébullition | Données non disponibles |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | Données non disponibles |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | Données non disponibles |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | Données non disponibles |
| Tension de vapeur | Données non disponibles |
| Densité de vapeur | Données non disponibles |
| Densité | Données non disponibles |
| Solubilité | soluble dans l'eau.. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | Données non disponibles |
| Température d'auto-inflammation | Données non disponibles |
| Température de décomposition | Données non disponibles |
| Viscosité | Données non disponibles |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. Les poussières fines de matières organiques ont un potentiel de former un mélange combustible ou explosif avec l'air, si confinées dans un espace restreint et soumises à une source d'inflammation. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à la chaleur. |
| Risque de réactions dangereuses | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. |
| Conditions à éviter, y compris les décharges d'électricité statique, les chocs et les vibrations | Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter la chaleur excessive et l'humidité. |
| Matériaux incompatibles | Oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | Vapeurs toxiques de monoxyde et dioxyde de carbone. Oxydes d'azote (NOx). |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

PEPTONE

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aiguë : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié. Peut provoquer une irritation des yeux. |
| - Peau | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié. Peut provoquer une irritation de la peau. |
| - Respiration | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié. Peut irriter le système respiratoire. |
| - Ingestion | À notre connaissance, le produit n'a pas été complètement étudié. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Donnée non disponible; DL50 Dermal - Donnée non disponible. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 - Inhalation - Donnée non disponible. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|--|-----|
| Information écologique disponible | Non |
|--|-----|

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|---|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-----------------------------------|-----|
| Numéro UN | N/R |
| Appellation réglementaire | |
| Classification du TMD | |
| Groupe d'emballage | |
| Indice de quantité limitée | |
| Indice PIU | |
| Dispositions particulières | |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|--|
| SIMDUT CANADA | Non classifié comme matière dangereuse selon SIMDUT 2015 |
|---------------|--|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2024-06-06